

Armoiries communales : (suite)

Autor(en): **Mérine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **59 (1921)**

Heft 6

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-216201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 5 février 1921. — Armoiries communales, suite (*Mérine*). — LO VILHIO DÈVESÀ : Oncora Toupenatse (*Marc à Louis du Conteur*). — Tableaux Villageois (*Jean des Sapsins*). — Le coin de la ménagère. — Les deux Léman (*L. Mogeon*). — A propos de ponctuation (*O. D.*). — Chez un sage (*Paul de Mussel*). — Pour des prunes. — FEUILLETON : La mère Menétray, suite et fin (*John-G. Péter*). — Fables express. — Vaudoises.

ARMOIRIES COMMUNALES

(Suite.)

Mex. — La commune de Mex a eu l'heureuse idée de reprendre à son compte les simples et belles armoiries des seigneurs de Mex : Un chevron rouge sur un champ d'or.

* * *

Mézières. — Les armes de Mézières sont modernes : une tige fleurie de plante de pommes de terre émerge d'un mont vert à trois sommets; près du bord supérieur de l'écu, surmontant la plante, une étoile d'argent. C'est un souvenir de la dime sur les pommes de terre qui amena l'arrestation du pasteur Martin; l'étoile rappelle que les Cerjat furent les derniers seigneurs de Mézières.



* * *

Montagny porte, d'après un sceau du XVIII^e siècle, une pince d'écrivain rouge sur un fond blanc. Cette pince est celle qui manque au crustacé qui, comme nous le verrons, figure sur les armoiries d'Onnens. Cette dernière commune aurait perdu cet appendice à la suite d'un partage ou d'un différend, avantageux pour Montagny, mais préjudiciable à Onnens.



Mont sur Rolle. — Le papier officiel de cette commune était jadis timbré d'un écusson d'or avec croix noire, armoiries des sires de Mont, soit de la baronnie de Mont. Dès lors MM. Henrioud et Dubois ont découvert aux archives de Rolle un sceau du XVIII^e siècle de la commune de Mont-le-Grand, fixé à un acte de bourgeoisie en faveur de Barthélemy May, ancien bailli de Nyon. D'après ce document l'écusson de Mont serait divisé obliquement de bas en haut et de gauche à droite, vert en haut, blanc en bas, une barre rouge couvre la limite des deux demi-champs, de la pointe de l'écusson et sur la partie blanche s'élève un mont vert. Nous ne savons si cet écusson a été reconnu officiellement et serions reconnaissant d'avoir un éclaircissement sur ce point.

Mérine.

* * *

Un des auteurs des projets d'armoiries cités par M. Kohler fait remarquer que le croquis présenté doit se blasonner : *de... au canard (bégot) de... au chef aux armes de la bannière de Bourg.*

Un *beggo* ou *bégot* en patois signifie canard; un jars se dit *gantzou* (glossaire du doyen Bridel).

Chez l'antiquaire.

— 1300 francs ce fauteuil Louis XVI! Vous me l'avez fait 300 francs l'an dernier...

— C'est vrai, mais je le garantis authentique, et puis, la main d'œuvre a tellement augmenté.



ONCORA TOUPENATSE

VO rappela-vo de clli Toupenatse que l'étai tant serrà, treint et pirate? Vo z'ein é contà l'histoire l'autr'hi. L'è li que desai lo leindeman de son mariàdzo: « Ma fenna mè revint à mè de sat francs la livra. » Vu oncora vo z'ein dere iena de clli coo. L'è oncora pe veretàllia que l'autra.

Toupenatse l'avai ètà d'obedi de reprendre on ovrà. La fenna pouève pas tot fère. Et pu, l'avai z'u on mousse quauque z'annàte aprì. L'affère n'avai pas ètà solet. L'avai falio lo tire-mondo et pu oncora on màidzo. Et pu bàilli dâi picailon pas pou. Pouève bin dere: « Mon petit Alèquesi mè revint à mè de houitanta franc la livra. »

Cein lài baillive dâi refrezen rein que de lài peinsà et chève à grante grotte du que savai que sa fenna pouève pas prau lài aidhì pe sa campagne et que lài faillai preindre on ovrà. Stisse n'ètai pas trau content de son crapin de maître et principalement de cein qu'on lài baillive à medzi ài repè. Et pu ti l'è dzo l'ètai onna novalla inveinon de Toupenatse po que l'ovrà ne medzi pas trau. Dâi coup, ào maitet dau dinà, Toupenatse desai: « Lo teimps l'è ào grabudzo. Va pliovà. Faut vito allà attrapà cliu dau trâi tsiron de fein. » Et on partessâi à vintro vouaisu. On autrò iàdzo, ie desai: « L'è epouàirau cein que la vicaille l'a reintseri. La faut tsouyi. » Bref, l'è cougnessâi tote et iena per dessus.

Tot cein bouvlave son ovrà que l'avai on appètit vorace et l'a imaginà quemet ie porrai de tein z'à autrò lài rivà son cliou.

On coup, po dinà, lài avai dâo sâocesson. Toupenatse copève dâi rolets asse miço qu'onna follie de papâ et po que l'ovrà ne tràove pas l'affère courienza, lài fasâi:

— Dau sâocesson, dou rolets, cein fâ on galé dinà. Mâ po que sâi bon, lo faut copâ cliu et onna brava dzein quemet t'è l'a bin meretà de medzi bon!

— Accuta-vâi, noutron maître, so repond l'ovrà, su pas asse brava dzein qu'on lo crâi. Onna tsaravoûtà quemet mè n'a pas falta de medzi tant bon. Copâ pi épais!

Marc à Louis du Conteur.

TABLEAUX VILLAGEOIS

L'Eglise.

C'est une vieille église qui se dresse, là-haut, sur sa colline.

Son toit de tuiles brunes cache de vieux murs lézardés

où croît la vigne vierge.

Dans le large clocher, on voit, par les lucarnes sombres,

les quatre cloches qui se balancent, en cadence,

le dimanche matin, à l'heure du sermon.

Et quand les cloches se sont tues,

il reste d'elles un souvenir

qui monte dans l'air bleu,

pas sur le village et va bien loin se perdre dans l'espace.

Sur le seuil de leurs demeures,

les gens regardent passer

ceux qui vont à l'église.

Ils s'acheminent,

d'un pas tranquille,

par petits groupes sur la route

ou dans les prés

tout bourdonnants d'abeilles.

L'heure sonne et les cloches

se taisent.

Quand les fidèles ont passé sous le porche,

on entend le pas lourd des sonneurs

dans l'escalier;

Puis il se fait un grand silence,

un silence qui veut durer...

Et, tout à coup, monsieur le pasteur monte en chaire.

LE COIN DE LA MÈNAGÈRE

Recette pour faire disparaître les taches d'huile sur les parquets. — Un moyen facile pour faire disparaître les taches d'huile sur un parquet est de les frotter avec un chiffon trempé de pétrole, puis de laver la place lorsque le pétrole est évaporé. On encaustique et on cire. On arrive aussi au même résultat en pressant sur la tache de la terre de Salinelles et en l'y laissant séjourner quelque temps. Cette terre est de la magnésie que l'on trouve près de Sommières, aux environs de Montpellier. Pulvérisée, elle jouit de la propriété d'absorber les corps gras.



LES DEUX LÉMAN

leur origine, les journaux effrayaient de braves citoyens qui n'aimaient pas — l'espièce en est-elle morte? — la publicité des faits et gestes de la vie. Le *Journal de Genève* de 1826 contient à leur endroit quelques lignes d'une ironie charmante. Il suppose que dans la ville il s'est créé une « Société des immobiliers » pour revendiquer les droits de la routine et partir en guerre contre tout ce qui est gaz, vapeur et fil de fer. Nous assistons à une séance, au cours de laquelle on discute le cas d'un monsieur, membre de la Société, qui, dans un accès d'indiscipline, s'est embarqué sur le *Winkleried* pour aller à Ouchy, au lieu de prendre l'une des quatre voitures lentes qui attendaient les voyageurs sur la place de Bel-Air. Le voyageur trop pressé est exclu de la Société! Celle-ci, quinze jours après, entendait un rapport de M. Embourbé sur les moyens d'entraver les progrès de l'esprit humain.

Le 15 février 1826, un troisième bateau à vapeur sillonnait notre lac, dont il prit le nom : le *Léman*.

Il était de la force de 20 chevaux et construit spécialement pour le transport des marchandises — on était loin encore de l'époque des chemins de fer — par une société d'actionnaires composée de négoc-